

REUNION SECTION SPORTIVE UNIVERSITAIRE

COMPTE-RENDU

7 JANVIER 2013

BREST

PARTICIPANTS	<p><u>Pour la SSU</u> : Laurent LE BRAS, Eric MAZET <u>Pour la LBA</u> : Jonathan BALESTON-ROBINEAU, Gilles DUPRAY</p>
--------------	--

SUJET 1

FORMATION FEDERALE

PROPOSITION UFR STAPS	<p>Dans le cadre de leur formation STAPS, les étudiants suivent de nombreux cours qui abordent des notions abordées lors des formations fédérales. Ces mêmes étudiants sont intéressés pour poursuivre un cursus fédéral FFA. Les enseignants athlétisme de l'UFR proposent donc de mettre en place un dispositif de validation et d'obtention, pour ces étudiants ayant validé leurs unités, des diplômes fédéraux EF-12 et EF-12/-16.</p>
REPONSE DU CTS CHARGE DES FORMATIONS	<p>Une validation directe n'est pas possible, la certification est obligatoire (QCM, écrit, dossier et visite pédagogique). De plus, seul l'EF-16 pourrait être concerné, le public -12 n'étant pas abordé dans la formation STAPS aussi spécifiquement qu'en formation FFA. Pourraient être aménagées les modalités de formation, en reconnaissant certaines unités d'enseignement de l'UFR au regard des contenus fédéraux. Il s'agirait d'organiser ensuite la certification au sein de l'établissement. Autre remarque, pour valider un diplôme fédéral il faut être en possession de l'ABC, cette session spécifique serait également à planifier au sein du campus. Au vu du grand nombre d'inscriptions possibles, il paraît judicieux de le <u>mettre en place dès cette année 2014</u>. Calendrier à proposer rapidement.</p>

SUJET 2

FONCTIONNEMENT DU SUIVI SPORTIF SSU

BILAN REALISE PAR LES ENSEIGNANTS DE L'UFR	<p>La SSU de Brest fonctionne maintenant depuis plusieurs années. Depuis cette année, un critère de performance (qualifié France) a été introduit dans la procédure d'entrée, ce qui donne plus de crédibilité aux objectifs de la SSU et permet de la rendre attractive. Les enseignants-intervenants fonctionnent sur le principe de la disponibilité des créneaux. En ce sens, pour pouvoir bénéficier des installations sportives mais aussi par soucis de mutualisation et de dynamique de groupes, l'entraînement sportif dans le cadre de la SSU est réalisé en étroite collaboration avec le club du Stade Brestois. Ce mode de collaboration permet un fonctionnement efficace et pertinent, qui satisfait les athlètes.</p>
LABELLISATION – POINT SUR LES PROBLEMATIQUES SOULEVEES	<p><u>L'avis est actuellement défavorable</u> par manque de concertation UFR-Responsable SSU / CTS-Ligue. Cette concertation doit à partir d'aujourd'hui s'améliorer par une communication privilégiée plus régulière de part et d'autre. Le deuxième aspect réside dans la mutualisation des créneaux d'entraînement entre le club local et la SSU. Cette mutualisation résulte de soucis de disponibilité des enseignants, de possibilités d'utiliser les installations, de la volonté de favoriser des dynamiques de groupes d'athlètes plutôt que des entraînements isolés du fait de la multiplicité des spécialités athlétiques.</p>
FREINS ET DIFFICULTES RENCONTREES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le créneau du jeudi après-midi, spécifique à la SSU, est plus difficile à gérer car un club a demandé l'accès exclusif à la salle d'athlétisme et l'a obtenu. Les athlètes n'ont donc plus accès à la salle entre 19h et 20h. ➤ Un amalgame est fait entre la SSU et le club d'appartenance des enseignants de l'UFR ainsi que le club partenaire (crainte de la mutation).
CONCLUSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les CTS témoignent de leur soutien vis à vis de cette SSU. ➤ Le cahier des charges précise que pour être labellisée, la SSU doit proposer 2 créneaux d'1h30

encadrés par un enseignant de l'UFR ou un diplômé d'Etat. Afin de montrer le bon fonctionnement de la SSU, il est convenu que, dans le cadre du dossier de fonctionnement à remettre à la DRJSCS pour le 21 janvier, seront précisés deux types de plannings : un planning général de créneaux communs identifiés SSU ; des plannings individuels précisant les créneaux d'entraînement et le nom de l'entraîneurs, faisant notamment apparaître les 2 créneaux (à minima) encadrés par un enseignant de la SSU ou un diplômé d'Etat (comme spécifié dans le cahier des charges).

- La **communication** sera, pour l'année à venir, si la structure se maintient, à améliorer par chacun des acteurs.
- Concernant la problématique du **créneau du jeudi après-midi**, Jonathan BALESTON-ROBINEAU, personne référente sur le dossier SSU, se tient à disposition des enseignants pour un rendez-vous avec la mairie de Brest.
- Concernant la problématique du **partenariat entre SSU et le club du Stade Brestois**, plus particulièrement la crainte des mutations de sportifs, les CTS proposent la mise en place (disposition à conventionner) d'une instance chargée de délibérer du maintien d'un sportif inscrit dans la SSU (où autre(s) structure(s) régionales, type Groupe Bretagne par exemple) et qui émettrait la demande d'un changement de club, permettant d'uniformiser la connaissance de l'information entre tous les acteurs concernés et d'assurer de la neutralité de la structure SSU – cette instance, sous le couvert de la ligue, pourrait regrouper un élu de la LBA, un CTS, le responsable de la SSU, l'athlète, un représentant du club d'origine et un représentant du club destinataire de la demande de mutation.
- Dans le cadre du PRPS (parcours régional de performance sportive), coordonné par les CTS, le soutien aux structures reconnues met nécessairement en avant l'appui sur un club dynamique et structuré. Les CTS discuteront donc avec les élus de la LBA de la possibilité de soutenir / d'accompagner spécifiquement le club du Stade Brestois dans le cadre de la mutualisation des moyens humains, techniques et matériels apportés au bon fonctionnement de la SSU (propositions de créneaux horaires d'entraînements mutualisés en soirée).